

Image not found or type unknown



Regroupement familial

Par **Albano14**, le **18/09/2023** à **18:48**

Bonjour.

J'avais envoyé un dossier complet concernant le regroupement familial pour ma femme en date du 01/08/2023 par courrier postal recommandé avec accusé de réception . L"OFII accusait réception le 04/08/2023 . Quand est ce compter recevoir l'attestation de dépôt de cette demande en question.

En cas de non réponse ou de non réception de courrier. Comment doit je agir juridiquement ?
Merci de votre retour.